

Séance ordinaire du 5 mars 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°05032024D03

Objet : Tourisme – Vœu à l’attention de Monsieur le Président Directeur Général de la SNCF pour le maintien des TGV entre Paris et Chambéry – Aix - Annecy

Date de la convocation et de l’affichage : 23 février 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 23
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 5 mars 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD			X	
Christine CARREL		X		Jean-Jacques BAZIN
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET			X	
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200088681-20240305-05032024D03-DE
 Date de réception préfecture : 08/03/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUILLOT

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe le conseil que la presse a évoqué récemment un projet de « rationalisation » des dessertes SNCF en cours au sein de la SNCF. Parmi les dessertes concernées la ligne Paris – Chambéry - Aix - Annecy semble visée. Une réduction de l’offre ferroviaire sur cette ligne engendrerait de multiples externalités négatives sur l’ensemble de notre territoire savoyard, des agglomérations urbaines jusqu’aux territoires valléens. C’est pourquoi Monsieur Hervé Gaymard, Président du Département de la Savoie, a sollicité l’ensemble des maires pour qu’un vœu adressé au PDG de la SNCF soit adopté de façon commune par les conseils municipaux et l’assemblée départementale (qui le votera le 22 mars).

**Vœu à l’attention de
Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Président-Directeur-Général de la SNCF**

C’est avec un certain étonnement, que nous, élus du territoire savoyard, avons appris par le journal Le Parisien – Aujourd’hui en France, que huit lignes à grande vitesse, dont la ligne Paris – Chambéry – Annecy, étaient sous le joug d’une « rationalisation », entendue plus simplement comme la réduction de l’offre actuelle.

Cette prospective que mène la SNCF autour d’une potentielle réduction de l’offre ferroviaire est d’autant plus étonnante, alors même que l’agglomération Grand Lac et le Conseil départemental de la Savoie par la voix de leurs présidents respectifs, vous alertaient le 18 juillet 2023 sur ce même sujet.

En effet à la suite d’un de vos sondages auprès des voyageurs portant sur les trajets alternatifs aux lignes directes Paris-Chambéry-Annecy, nous nous étions inquiétés de l’objectif sous-jacent de ce dernier. Vous nous aviez alors assuré dans votre réponse que ces consultations n’entraîneraient « *pas de modification du nombre de circulations à grande vitesse entre Paris et Annecy* » en nous assurant de votre pleine compréhension des « enjeux des liaisons à grande vitesse pour le territoire savoyard ».

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240305-05032024D03-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Après la suppression dès décembre 2018 de deux allers-retours Annecy-Paris, la menace de suppression du premier train quotidien du matin en 2019, puis sa suppression temporaire pendant la période estivale en 2021, nous espérons que la SNCF ne portera pas un nouveau coup de grâce sur cette ligne.

Par ce vœu nous souhaitons donc réaffirmer collectivement et avec vigueur l'importance plus que fondamentale et structurante de cette ligne pour l'ensemble du sillon alpin français.

L'ensemble des élus locaux signataires de ce vœu ainsi que l'ensemble de l'Assemblée départementale tiennent ainsi à rappeler que :

- conscients de la responsabilité économique de l'entreprise SNCF, le renforcement de l'attractivité de son offre et la poursuite de ses objectifs de décarbonation nous semblent être des ambitions davantage louables, justes et viables, à moyen comme à long terme, que les suppressions abordées.

- une quelconque décision de réduction de l'offre sur cette ligne demeure profondément incohérente et incompréhensible au regard de la pression démographique croissante à laquelle le territoire fait face et au regard de l'impérieuse nécessité de désengorger les flux routiers de nos vallées et de nos agglomérations.

- les TGV reliant notre territoire à Paris demeurent absolument essentiels pour le quotidien de nombreux travailleurs savoyards ainsi que pour l'attractivité touristique de nos communes, où qu'elles soient en Savoie.

Nos collectivités respectives émettent donc le souhait que la SNCF n'entame une offre déjà limitée sur cet axe et qu'elle ne sacrifiera pas nos dessertes alpines sur l'autel d'une « optimisation » supposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

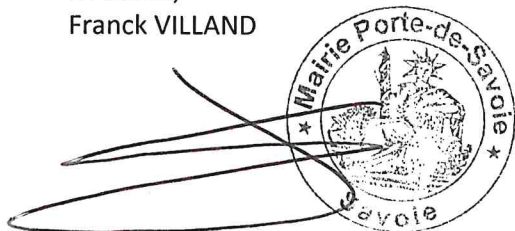
- **EMET** le vœu exposé ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 5 mars 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie GUILLOT

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Jean-Marie Guillot, the secretary of the meeting.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240305-05032024D03-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240305-05032024D03-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2024